



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Monsieur Arnaud KINNAER**  
**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Cellule de Coordination des Actions de  
Revitalisation  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf. : /  
N/Réf. : JMB/BXL21130\_626  
Annexe : ~~1 dossier~~

Bruxelles, le 26 -09- 2018

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Eperonniers, 24-26-28  
Demande portant sur la réalisation d'une fresque murale sur les façades.

En réponse à votre courriel du 10/08/2018, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 12/09/2018.

Situation et description du bien

Le bien se situe dans la zone tampon UNESCO de la Grand Place et en ZICHEE.

Les trois façades du bien (11 travées au total) semblent dater d'un remaniement des années 1970 et témoignent de la neutralité de ce qu'on appelle communément 'architecture d'intégration'. Derrière les façades, les structures datent probablement de l'ancienne Polyclinique des n° 24-30, qui remplace aux n° 24-26 l'ancien Hôtel du Grand Café des années 1850.

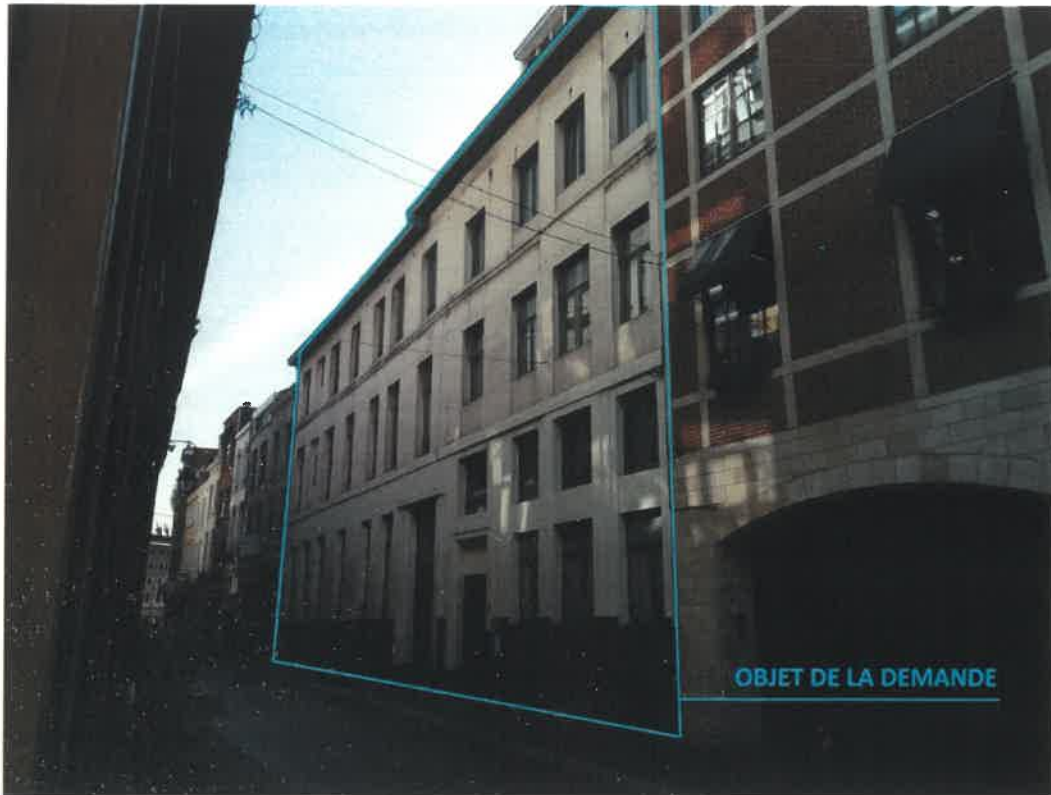
Description de la demande

La Ville de Bruxelles étudie la faisabilité de réaliser une fresque murale sur les façades concernées dans le cadre du Parcours BD de la Ville. Le demandeur précise que la fresque permettrait de réoccuper des bâtiments inoccupés depuis longtemps, de revigorer les commerces du rez-de-chaussée et de procurer une deuxième lecture de ces façades « à la faible qualité architecturale (sic) ».

La fresque mettrait par exemple en scène un décor architectural ou végétal dans lequel seraient intégrés des éléments issus du monde de la BD.

Deux avant-projets sont présentés : d'une part, un décor architectural qui donne la perception d'une enfilade de maisons typiquement bruxelloises, et, d'autre part, un décor végétal qui anime la façade de manière aléatoire. Notons que les deux avant-projets emplissent l'entièreté des niveaux et des travées.





© Ville de Bruxelles

### Avis CRMS

De manière générale la CRMS ne s'oppose pas au principe des fresques urbaines pour autant que cela ne porte pas préjudice à la lisibilité d'édifices classés et/ou d'intérêt patrimonial et que cela reste de l'ordre de la surprise et de l'évènement, comme c'est le cas sur des pignons situés à une rupture d'alignement, dans certaines rues du centre de Bruxelles. Or ici, il s'agit d'intervenir de manière large sur l'entièreté des travées et des niveaux de trois façades uniformes et neutres. La CRMS n'y est pas favorable; cela sera très présent et impactant d'un point de vue urbanistique même si l'étroitesse et le caractère de la rue des Eperonniers ne permettent pas une lecture de l'entièreté des façades traitées.

La CRMS recommande dès lors de fortement diminuer l'ampleur et l'impact de l'intervention projetée, en maintenant la richesse d'une découverte/surprise. Elle suggère une approche d'animation des étages plus sobre et/ou une intervention limitée à certains éléments de façade et/ou uniquement aux rez-de-chaussée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. S. Valcke (DMS)